

Portugal : vote de l'amnistie politique

LE parlement portugais a profité du peu de temps qui lui restait avant sa dissolution officielle, dont la date n'est pas encore connue, pour voter deux lois. La première vise à amnistier tous les auteurs de délits politiques commis après le 25 avril 1974. Elle doit essentiellement bénéficier aux responsables du « coup d'Etat manqué de droite » du 11 mars 1975, et ceux du « coup d'Etat déjoué d'extrême gauche » du 25 novembre 1976. Leurs deux figures de proue

respectives, le général Antonio Spínola pour le premier, et le général Otelo Saraiva de Carvalho pour le second, devraient donc être blanchis à égalité. Mais c'est compter sans les complications qui découlent d'un difficile partage des compétences entre les organes du pouvoir civil et militaire : La hiérarchie militaire, qui ne tolérera pas de se voir imposer une conduite dans les affaires disciplinaires qu'elle considère comme relevant de son ressort, fera sans doute le maximum d'obstruc-

tion à l'application de cette loi, due essentiellement à l'initiative des communistes et des socialistes.

Enfin, avant d'être mis en vacances forcées, les députés ont pris soin de leur survie : ils ont approuvé un texte assurant aux représentants du peuple l'intégralité de leur salaire et des quelques privilèges auxquels ils ont droit, jusqu'à ce que le nouveau parlement, qui sera élu en octobre ou novembre, entre en fonctions. Une précaution qui fait jaser.

Fundação Cuidar o Futuro

